Direction
générale
de la prévention
des risques

PLAN SÉISME ANTILLES

Martinique - Note de synthèse

Bilan 2008
et perspectives 2009-2010

Ressources, territoires, habitats et logement
Énergie et climat
Développement durable
Prévention des risques
Infrastructures, transports et mer

Présent pour l'avenir

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer
en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat

www.developpement-durable.gouv.fr

Préambule : Les Antilles (Guadeloupe, Martinique, Saint-Martin et Saint-Barthélemy) sont les territoires de France où le risque sismique est le plus fort. Les scientifiques s'accordent pour dire qu'un séisme majeur touchera l'un de ces territoires entre maintenant et quelques dizaines d'années ; l'accumulation sur une longue période des contraintes liées à la rencontre des plaques tectoniques Caraïbes et Amérique devant libérer une forte quantité d'énergie lors d'un séisme. Les scientifiques estiment que ce séisme majeur pourrait, compte tenu de la vulnérabilité actuelle du bâti antillais, causer la mort de dizaines de milliers de personnes.

Le plan séisme Antilles est un plan national dont l'objet premier est de réduire le nombre de victimes en cas de séisme majeur. Ce plan contribue aussi à éviter que des personnes ne soient tuées ou gravement blessées lors de séismes moins importants. En outre, les travaux de construction ou renforcement parasismique du bâti qu'il comprend contribueront à réduire les coûts de reconstruction après séisme.

Origine du plan : Depuis près de dix ans, des études scientifiques de connaissance de l'aléa sismique et de vulnérabilité, des actions de sensibilisation de la population et de formation ont été menées aux Antilles, comme à des degrés divers dans d'autres régions de France.
En novembre 2005, était créé pour une période de 5 ans (2005-2010), le programme national de prévention du risque sismique afin de donner dans l'ensemble des régions françaises concernées un nouvel élan à la prise en compte du risque sismique tout en coordonnant l'ensemble des actions et en en initiant de nouvelles.
Le niveau de risque particulièrement fort aux Antilles a amené le Gouvernement (conseil des ministres du 17 janvier 2007) à créer le plan séisme Antilles avec une gouvernance, une organisation, des ambitions et des moyens spécifiques par rapport au programme national, en y ajoutant un volet important d'actions sur le bâti existant (renforcement ou reconstruction). Une première phase couvrant la période 2007-2013 a été définie.

Gouvernance et organisation du plan : La gouvernance du plan séisme Antilles est assurée par un comité de direction (CODIR PSA) qui réunit sous la présidence du directeur général de la prévention des risques, le délégué général à l'outre-mer, le directeur général de l'aménagement, du logement et de la nature, le directeur de la sécurité civile, les deux préfets de région Martinique et Guadeloupe et le préfet délégué pour Saint-Martin et Saint-Barthélemy ainsi que des représentants des administrations centrales, des rectorats d'Académie et des services déconcentrés du MEEDDM.
Le plan séisme Antilles est mis en œuvre par les préfets qui s'appuient sur les décisions des comités séisme locaux créés en 2008 et sur des cellules locales animées par les DDE et DIREN avec les services des préfectures.

Une cellule centrale interministérielle d'appui au plan séisme Antilles, la CCIAPSA, assure le secrétariat du CODIR PSA, la préparation et la coordination d'actions favorisant la mise en œuvre efficiente du plan séisme Antilles et veille à la cohérence des programmes dans les deux régions et les deux collectivités d'outre-mer.

Les collectivités territoriales des Antilles qui sont propriétaires de la plupart des infrastructures et de nombreux bâtiments publics et notamment des établissements d'enseignement participent en Guadeloupe et en Martinique aux comités séisme locaux mis en place par les préfets. Outre leurs responsabilités en cas de crise, elles conduisent des actions de réduction de la vulnérabilité du bâti et prennent l'initiative de diverses mesures de prévention du risque sismique. Cependant au premier semestre 2009, ces actions, leurs coûts et les programmes correspondants ne sont pas encore connus de manière exhaustive par les services de l'Etat. Aussi le présent bilan n'en fait-il état que de façon partielle.

Les actions du plan séisme Antilles sont regroupées dans la présente note selon six axes :
1 - Les bâtiments de gestion de crise et les réseaux
2 - Les établissements d'enseignement
3 - Les établissements de santé
4 - Les logements
5 - Les autres bâtiments
6 - Les actions de préparation à la gestion de crise, d'amélioration de la connaissance, de formation, d'information et de sensibilisation.

1 - Les bâtiments de gestion de crise et les réseaux

Les bâtiments de gestion de crise :
Un élément primordial retenu dans le Plan Séisme Antilles est l'intervention sur les bâtiments de gestion de crise. L'exercice RICHTER Antilles de novembre 2008 a rappelé l'impérieuse nécessité d'intervenir de façon prioritaire sur ces bâtiments utiles à la gestion de crise (classe « D » au sens du risque sismique), qu'ils soient propriété de l'Etat, des collectivités territoriales ou des SDIS (établissements publics autonomes).

La première phase du plan prévoit des opérations pour un montant de près de 200 millions d'Euros. Le ministère de la défense, le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, le ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer et les services départementaux d'incendie et de secours en sont les maîtres d'ouvrage.

Le plan de relance de l'économie française permet d'ores et déjà d'apporter une aide substantielle pour la reconstruction des centres SDIS de Basse-Terre (Guadeloupe) et de Fort-de-France (Martinique) dont les premiers travaux devraient démarrer fin 2009.

Etat-Major du SDIS Guadeloupe

Depuis le lancement du plan, les opérations peuvent être classées, comme suit :

Les actions achevées fin 2008 :
Elles s'élèvent à 34 M€ (17%) ; parmi elles, le nouvel hôtel de police de l'agglomération pointoise (Guadeloupe), le nouveau centre de secours Pompiers du Robert (Martinique), des diagnostics de bâtiments de l'Armée et des travaux dans les centres de secours de Terre-de-Bas, Désirade et Saint-François (Guadeloupe). En Guadeloupe, le centre opérationnel de la Gendarmerie de classe D a été livré en 2008 à Saint-Claude.

A noter également en 2008 le quasi-achèvement des travaux du complexe SDIS des Abymes en Guadeloupe regroupant l'état-major, le centre de secours des Abymes, Pointe-à-Pitre et Gosier et l'atelier central départemental.

Les actions en cours :
Elles s'élèvent à 18 M€ (9%) ; parmi elles, le nouveau bâtiment D de la Préfecture de Martinique dont les travaux commenceront fin 2009 (livraison 2011), le centre médical inter-armées, des bâtiments d'hébergement de personnels militaires en Martinique, des travaux de mise aux normes parasismiques sur les 2 régiments de service militaire adapté (SMA) en Guadeloupe et Martinique et le centre de secours des sapeurs-pompiers de Rivière-Pilote en Martinique.

Centre SDIS du Robert

Les actions programmées à court-terme :
Elles s'élèvent à 44 M€ (22%) ; parmi elles, le projet immobilier de regroupement de services déconcentrés de l'Etat à Basse-Terre en Guadeloupe (Ministères du développement durable et de l'Agriculture) et la reconstruction des centres de secours principaux de Fort-de-France en Martinique et de Basse-Terre en Guadeloupe.

Les réseaux d'information et de télécommunication :
Le Plan séisme Antilles prévoit, dans sa première phase, le diagnostic d'installations de télétransmission en Martinique et la reconstruction des bâtiments de RFO Martinique sur un nouveau site ; cette dernière devrait débuter en 2009.

Les infrastructures de transport :
Les opérations liées à la réduction de vulnérabilité au risque sismique des infrastructures de transport concernent notamment des ouvrages d'art du réseau routier.

En Guadeloupe, le coût total de la remise aux normes parasismiques et anticycloniques est estimé à 70 M€ dont 17,7 M€ sont strictement liés à la mise aux normes parasismiques.

En outre, un projet routier de rocade à Basse-Terre (80 M€) permettra de désenclaver certaines zones à flanc de Soufrière et diminuera donc la vulnérabilité de populations en cas de séisme majeur.

Si le diagnostic des quais du Port Autonome de Guadeloupe (PAG) n'a pas encore été réalisé, les responsables du port réfléchissent à la meilleure utilisation des infrastructures en cas de crise sismique grave.

En Martinique, une étude de vulnérabilité des ouvrages d'art situés sur les trois itinéraires prioritaires a été effectuée en 2003 par les services techniques du MEEDDM[1].

Le réseau national étant structurant pour la Martinique, un programme et un chiffrage de mise aux normes parasismiques sont en cours d'élaboration en tenant compte des possibilités de surclasser deux des trois itinéraires prioritaires.
Pour toutes les structures neuves, le surcoût en vue d'un classement en catégorie D est systématiquement évalué en phase d'études. La réalisation du transport en commun en site propre est aussi l'occasion de réaliser un itinéraire dont tous les ouvrages neufs sont aux normes parasismiques.

2 - Les établissements d'enseignement

Nouveau bâtiment UAG Fouillole

L'année 2008 a été, sur la base de financements majoritaires de l'Etat, celle de la finalisation d'études de vulnérabilité au risque sismique sur des bâtiments d'enseignement (écoles publiques et lycées en Guadeloupe et écoles publiques en Martinique).

Lycée Bellefontaine

L'étude pour les écoles publiques s'est terminée en juin 2009 en Guadeloupe. Compte tenu des diagnostics déjà réalisés par la commune de Fort-de-France pour ses écoles, le conseil régional de Guadeloupe pour ses lycées, le conseil général de Martinique pour ses collèges et des projets de diagnostic par le conseil général de Guadeloupe et le conseil régional de Martinique, l'Etat a décidé de faire réaliser, d'ici fin 2009, les diagnostics de tous les établissements d'enseignement (privé ou public) qui n'auraient pas encore été diagnostiqués. Début 2010, une évaluation de la vulnérabilité au risque sismique sera ainsi disponible pour tout bâtiment d'enseignement aux Antilles françaises. D'ores et déjà les collectivités territoriales entreprennent des travaux de renforcement ou reconstruction de collèges ou lycées.

Collège Robert III

Les écoles primaires :
Compte tenu de la priorité affichée par l'Etat à la réduction de la vulnérabilité sismique des bâtiments scolaires et de la situation financière de certaines communes, l'Etat a décidé d'apporter une aide financière substantielle pour la mise à niveau parasismique des écoles primaires publiques.

Comme prévu, les premières conventions ont été signées au deuxième semestre 2008 pour six écoles primaires publiques ; des premiers travaux sont en cours pour un montant global de 20 M€ (dont une aide de l'Etat de 10 M€). Sur ces six projets pour les écoles, quatre sont des reconstructions complètes, un est un projet de confortement et un concerne la mise en place de constructions modulaires dans l'attente de la définition du projet global.
Les perspectives pour 2009 laissent penser qu'une douzaine d'écoles supplémentaires pourront faire l'objet de conventions avec l'Etat en vue de les renforcer ou les reconstruire

École primaire Morne La valeur (St-Esprit)

[1] *Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer*

3 - Les établissements de santé

Des opérations de rénovation et la reconstruction d'établissements hospitaliers sont conduites aux Antilles dans le cadre des plans d'investissements Hôpital 2007 et Hôpital 2012 des établissements de santé.

Le plan Hôpital 2007 a permis la mise à niveau de plusieurs établissements ; le plan Hôpital 2012 a pour ambition de compléter les investissements déjà entrepris en ciblant en priorité, sur l'enveloppe nationale, des opérations prioritaires au titre de la mise en conformité parasismique.

Hôpital Mangot Vulcin (LeLamentin)

En Guadeloupe, le CHS Monteran a été reconstruit à Saint-Claude fin 2008 ; à Capesterre–Belle-Eau, des travaux de reconstruction et extension sont en cours pour 60 M€ ; au Raizet, le centre de gérontologie sera reconstruit à partir de 2009 pour 100 M€ ; à Basse-Terre, un centre d'hémodialyse sera construit par la clinique « les Eaux Vives » ; à Basse-Terre, il a été décidé la construction d'un bâtiment d'hospitalisation au centre hospitalier tandis qu'à Pointe-à-Pitre, le projet de construction du futur CHU, pour un montant estimé supérieur à 550 M€, est à l'étude.

En Martinique, à Fort-de-France, en 2008, la reconstruction des bâtiments d'hébergement de la clinique Saint-Paul sur appuis parasismiques est terminée ; la reconstruction du plateau technique du CHU est prévue dans le cadre du plan hôpital 2012 ; au Lamentin un hôpital de 530 lits dont 130 lits de psychiatrie sera terminé en 2010 pour un montant de 163 M€ dont 46 M€ de fonds communautaires ; à La Trinité, le centre hospitalier Louis Domergue sera reconstruit pour un montant de 65 M€.

4 - Le logement

Le logement social :
La première phase du Plan Séisme Antilles intègre les projets de rénovation urbaine sur Pointe-à-Pitre et une opération sur une résidence de Fort-de-France (Floréal).

Ces projets concernent au total la démolition de 1 482 logements à forte vulnérabilité sismique (dont 1 400 en Guadeloupe) et la construction de 1 155 logements (dont 1 045 en Guadeloupe).

Ces projets d'un montant de 185 millions d'euros sont principalement financés par les bailleurs sociaux eux-mêmes et par l'Etat.

Les perspectives pour 2009 sont la livraison à Pointe-à-Pitre en Guadeloupe de 85 logements et la mise enchantier de 324 autres.
Une probable convention pour la rénovation urbaine de la ville des Abymes en Guadeloupe, pour les quartiers du Raizet et de Grand-Camp, devrait permettre de réduire la vulnérabilité sismique des bâtiments de ces quartiers en mettant en place un ambitieux programme de renouvellement urbain.

Outre ces opérations de rénovation urbaine listées dès le démarrage du Plan Séisme Antilles et suite au travail de diagnostic sismique finalisé par la Société Immobilière de la Guadeloupe (SIG), il convient de noter un projet de confortement de 750 logements dans onze résidences (dont 80 en confortement lourd) pour un montant de 7,5 M€ et une aide spécifique de l'Etat de 4 M€. Ces travaux sont prévus en 2009 et 2010.

Résidence SIG (Grand Bourg)

Le logement privé :
L'habitat privé, individuel ou petit collectif, paraît souvent très vulnérable aux séismes. Il est vraisemblable que lors d'un séisme majeur, un grand nombre d'habitations s'effondrerait.

La réduction de la vulnérabilité du bâti privé n'est pas un des axes identifiés de la première phase du plan séisme Antilles. L'Etat ne s'en désintéresse pas pour autant et étudie de quelle manière des actions pourraient y être menées.
Des solutions simples de renforcement parasismique pour les types de logements les plus fréquemment construits sont étudiées. Des dispositifs d'aide par les collectivités territoriales ou l'Etat ou d'incitation en matière fiscale pourraient être envisagés.

5 - Les autres Bâtiments

La catégorie des autres bâtiments comprend notamment les établissements industriels, les centres commerciaux et les autres commerces dont les hôtels et restaurants, les salles de spectacle, les musées, les salles de sport et les stades.

Seules les principales installations classées pour la protection de l'environnement font pour le moment l'objet de suivi par les services de l'Etat en matière de protection parasismique.

Stade de Gustavia (Saint-Barthélemy)

6 - Les actions de préparation à la gestion de crise, amélioration de la connaissance, formation, information et sensibilisation

Les actions conduites depuis plusieurs années se sont amplifiées en 2008 en matière d'acquisition de connaissance, de sensibilisation, d'information et de formation. Les plus remarquables en 2008 ont été les suivantes :

La préparation à la gestion de crise :
Un important exercice de crise sismique a été organisé aux Antilles les 18 et 19 novembre 2008.
Nommé RICHTER Antilles 2008, il a mobilisé près de 4000 acteurs avec plus de 40 actions menées par les communes.
Il a participé à la sensibilisation des populations au risque sismique et a permis de tester les moyens qui seraient mis en œuvre par l'ensemble des pouvoirs publics, mais aussi par les entreprises privées lors d'un séisme majeur.

Exercice Richter Antilles

L'amélioration de la connaissance :
En Guadeloupe, des scénarios départementaux de risque sismique (SDRS) sont en cours d'étude et les microzonages sismiques de Lamentin et Baie Mahault ont été lancés.

En Martinique les microzonages sismiques de 3 communes supplémentaires (Le Robert, Le Vauclin, Trinité) ont été commandés au BRGM pour 335 k€.

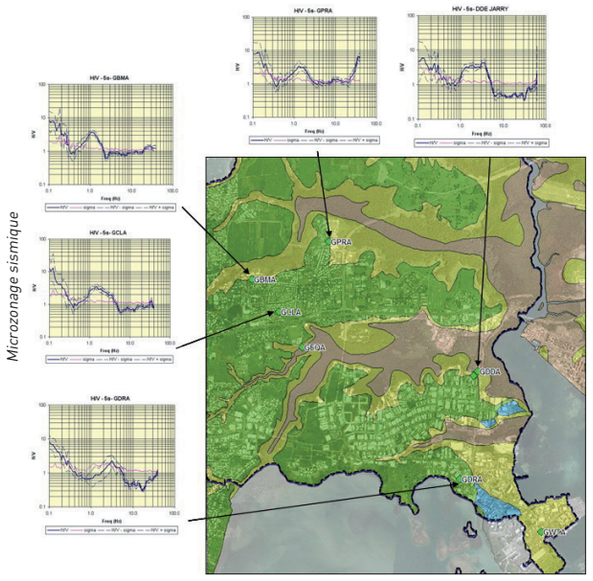

Microzonage sismique

La sensibilisation et l'information :
Outre les grands rendez-vous annuels que sont les journées REPLIK en Martinique et la semaine SISMIK en Guadeloupe, on note, dans les deux régions, des actions importantes en milieu scolaire avec notamment la diffusion de DVD, l'installation de sismomètres, la mise en œuvre de simulateur de séismes, la réalisation et la diffusion de guides pour les élèves des écoles, des collèges et des lycées.

Les actions de formation :
En Guadeloupe, le comité de pilotage pour le renforcement de la formation en génie parasismique récemment créé a mis en place les formations de formateurs en génie parasismique et d'artisans/chefs de chantier/conducteurs de travaux ; l'élaboration d'un plan d'expertise des bâtiments post séisme a également été une action phare en 2008 sous l'égide de l'AFPS[2].
En Martinique, une formation des conducteurs d'opération DDE-DIREN aux bases de la géotechnique en milieu sismique a eu lieu.

Globalement, près de 2 M€ ont été consacrés en 2008 par l'Etat à ces actions (soit plus du double par rapport à 2007).

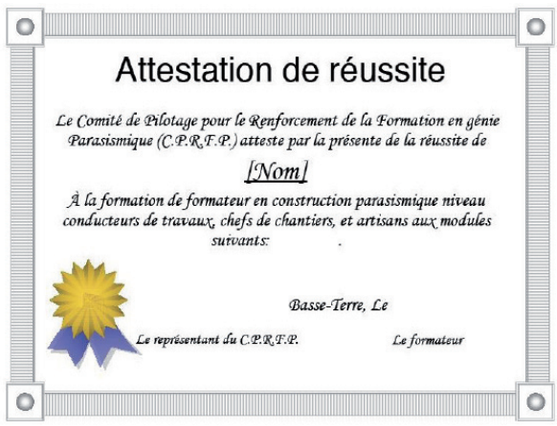

Attestation de réussite

Le Comité de Pilotage pour le Renforcement de la Formation en génie Parasismique (C.P.R.F.P.) atteste par la présente de la réussite de

[Nom]

À la formation de formateur en construction parasismique niveau conducteurs de travaux, chefs de chantiers, et artisans aux modules suivants:

Basse-Terre, Le

Le représentant du C.P.R.F.P. *Le formateur*

Attestation de formation - Construction parasismique

[2] *Agence Française de Génie Parasismique*

7 - Perspectives 2009 et 2010

Après l'année 2007 de lancement du plan séisme Antilles et de mise en place des organisations interministérielles aux niveaux régionaux et national, après l'année 2008 où ont été réalisés notamment les diagnostics de vulnérabilité au risque sismique des écoles publiques et le montage de premiers projets, les années 2009 et 2010 seront les années de réel lancement des programmes de travaux sur les bâtiments d'enseignement. Des écoles, des collèges, des lycées sont certes reconstruits ou renforcés depuis la fin des années 90 en conformité avec les normes parasismiques PS 92 mais les programmes massifs de reconstruction ou renforcement parasismique démarreront grâce à la réalisation de plusieurs préalables déjà obtenus ou qui devraient l'être prochainement :

- L'existence de financements d'Etat pour aider fortement les communes : le fonds de prévention des risques naturels majeurs dont l'enveloppe nationale globale a été multipliée par trois depuis 2007. Ce fonds permet d'aider les collectivités territoriales en finançant jusqu'à 40% du montant d'un projet. Le fonds exceptionnel d'investissement dont la dotation pour le renforcement parasismique des écoles primaires publiques est de 5 M€ pour la Martinique et de 5 M€ pour la Guadeloupe en 2009.

- La diffusion à la fin du premier semestre 2009 des résultats des diagnostics de vulnérabilité des écoles primaires publiques.

- Le renforcement de la collaboration entre l'Etat et les collectivités territoriales pour la mise en oeuvre des programmes de travaux. L'intérêt collectif rapprochera encore davantage les acteurs, permettant d'élaborer des programmes de travaux au mieux des capacités de financement des maîtres d'ouvrages, des moyens en construction et des intérêts des élèves et des enseignants.

Les années 2009 et 2010 seront aussi les années où, grâce notamment au fonds exceptionnel d'investissement, les travaux en faveur des SDIS qu'il semblait difficile de financer, pourront être entrepris. 8 M€ ont déjà été débloqués sur ce fonds pour la réalisation de deux opérations majeures. Le comité de direction du plan séisme Antilles avait signalé combien il était prioritaire d'aider les SDIS, établissements publics autonomes, à financer les travaux permettant de mettre aux normes parasismiques les bâtiments abritant les personnels et les équipements de premiers secours. L'enjeu des années à venir sur ce plan est de veiller à la programmation et à la réalisation effective des travaux et de s'assurer que d'ici cinq années environ les SDIS disposeront d'implantations adéquates et sures.

Les années 2009 et 2010 verront aussi les premiers travaux de confortement de logements sociaux réalisés. Des travaux sur 750 logements sont déjà programmés par la Société Immobilière de Guadeloupe.

Dans le secteur de la santé, les décisions relatives aux projets de reconstruction du CHU de Pointe-à-Pitre et de reconstruction du plateau technique du CHU de Fort-de-France sont très attendues.

La réduction de la vulnérabilité du bâti privé et en particulier du logement individuel est un sujet majeur pour lequel il faudra apporter des réponses.

Mi 2009, le montant global de 5 milliards d'euros pour les travaux permettant de réduire significativement la vulnérabilité aux séismes de l'ensemble du bâti public aux Antilles françaises (bâtiments de gestion de crise, établissements d'enseignement, établissements de santé, logement social, infrastructures de transport et de communication) se confirme au vu des résultats des différentes études menées jusqu'alors. Ceci représente un effort important de solidarité nationale sur plusieurs années.

Le plan séisme Antilles est, notamment avec l'augmentation forte de ses moyens financiers (FPRNM et de façon conjoncturelle FEI), un outil adapté qu'il faut maintenant partager plus étroitement avec les collectivités territoriales.

La note présente de façon synthétique les actions conduites ou prévues dans le cadre du plan séisme Antilles.
Elle est rédigée à partir du compte-rendu annuel au Gouvernement de l'avancement du plan séisme Antilles établi en mai 2009.

Cellule Centrale Interministérielle d'Appui au Plan Séisme Antilles - août 2009

Reprographié par la DIREN Martinique à 300 exemplaires

Ressources, territoires, habitats et logement
Énergie et climat
Développement durable
Infrastructures, transports et mer
Prévention des risques

Présent pour l'avenir

Direction générale de la prévention des risques

Service des risques naturels et hydrauliques

Cellule centrale interministérielle d'appui au plan séisme Antilles

Grande Arche
92055 La Défense cedex
Tél. : 01.40.81.88.84
Tél. : 01.40.81.88.81
Fax : 01.40.81.89.83

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer
en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat

www.developpement-durable.gouv.fr